

N° séq.	Motif	Annexe
2019 09 T 004	C	2

Attendu que l'alinéa 43m) de la *Loi sur les pêches et le paragraphe 4(1) du Règlement de pêche du Québec (1990)* autorisent le ministre ou un directeur à modifier des périodes de fermetures, des contingents ou des limites de longueur ou de poids du poisson applicables à la pêche sportive fixés pour une zone par ce règlement de façon que la modification soit applicable à toute la zone ou à une partie de celle-ci.

En conséquence, j'ordonne que les contingents quotidiens mentionnés à l'article 16 de la colonne 3 de l'annexe 2 du RPQ soient modifiés de la façon suivante pour cette espèce dans les eaux des rivières à saumon suivantes de la zone 19 :

Whereas paragraph 43(m) of the Fisheries Act and subsection 4(1) of the Quebec Fishery Regulations (1990), authorizes the Minister or a Director to vary close times, fishing quotas or limits on the length or weight of fish applicable to sport fishing that are fixed in respect of an area under these Regulations so that the variation applies in respect of that area or any portion of that area.

Therefore, I order that fishing quotas as mentioned in item 16 of Column 3 of Schedule 2 of the Regulations are varied for this species in the following salmon rivers in Area 19:

Colonne 1 Eaux	Colonne 2 Espèce ou groupe d'espèces	Colonne 3 Contingent quotidien
39. Gros Mécatina, Rivière du	16. Saumon atlantique	2 petits pris et gardés, ou 1 petit et 1 grand pris et gardés, ou 1 grand pris et gardé selon le contingent pris en premier
(1) La partie comprise entre une droite joignant le point 50°46'11" N., 59°08'32" O. au point 50°46'14" N., 59°08'24" O. et une droite joignant le point 50°46'05" N., 59°05'50" O. au point 50°46'07" N., 59°05'26" O. et le premier rapide situé à la latitude 50°49'06" N.		
(2) La partie comprise entre le premier rapide situé à la latitude 50°49'06" N. et le lac du Gros Mécatina, ainsi que ses tributaires fréquentés par le saumon		
(3) La partie comprise entre le lac du Gros Mécatina et sa source, ainsi que ses tributaires fréquentés par le saumon		
(4) Lac du Gros Mécatina.		
68. Napetipi, Rivière		
La partie comprise entre une droite joignant le point 51°18'11" N., 58°09'00" O. au point 51°18'10" N., 58°08'26" O. et sa source, à l'exception du lac Napetipi, ainsi que ses tributaires fréquentés par le saumon		
95. Saint-Paul, Rivière		
La partie comprise entre une droite perpendiculaire au courant joignant les deux rives à 500 m en aval du pont de la route 138 et sa source, ainsi que ses tributaires fréquentés par le saumon		
107. Vieux Fort, Rivière du		
a) La partie comprise entre une droite joignant le point 51°18'37"		

N., 58°02'32" O. au point
51°18'34" N., 58°02'20" O. et le
lac du Vieux Fort, ainsi que ses
tributaires fréquentés par le
saumon

b) La partie comprise entre la
charge du lac du Vieux Fort
(51°29'42" N., 57°51'31" O.) et
le lac Fournel, ainsi que ses
tributaires fréquentés par le
saumon

c) Les lacs du Vieux Fort et
Fournel

107 (1) Head Stone, Ruisseau
La partie comprise entre une
droite joignant le point 51°11'06"
N., 58°35'51" O. au point
51°13'56" N., 58°37'30" O. et sa
source, ainsi que ses tributaires
fréquentés par le saumon

107 (2) Nord-Est, Ruisseau du
La partie du ruisseau Nord-Est
comprise entre sa confluence
avec le lac Fournel et sa source,
ainsi que ses tributaires
fréquentés par le saumon

Column 1 Waters	Column 2 Species or Group of species	Column 3 Daily Quotas
39. Gros Mécatina, du (River)	16. Atlantic salmon	2 small fish caught and retained, or 1 small and 1 large fish caught and retained, or 1 large fish caught and retained, according to the quota caught first
(1) That part between a straight line joining point 50°46'11" N., 59°08'32" W. to point 50°46'14" N., 59°08'24" W. and a straight line joining point 50°46'05" N., 59°05'50" W. to point 50°46'07" N., 59°05'26" W. and the first rapids situated at latitude 50°49'06" N.		
(2) That part between the first rapids situated at latitude 50°49'06" N. and Lake du Gros Mécatina, as well as its tributaries frequented by salmon		
(3) That part between Lake du Gros Mécatina and its source, as well as its tributaries frequented by salmon		
(4) Lake du Gros Mécatina.		

68. Napetipi River

That part between a straight line joining point 51°18'11" N., 58°09'00" W. to point 51°18'10" N., 58°08'26" W. and its source, as well as its tributaries frequented by salmon, excluding Lake Napetipi

95. Saint-Paul River

That part between a line perpendicular to the current linking the two banks 500 m downstream from the Route 138 bridge and its source, as well as its tributaries frequented by salmon

107. Vieux Fort, du (River)

- (a) That part between a straight line joining point 51°18'37" N., 58°02'32" W. to point 51°18'34" N., 58°02'20" W. and Lake du Vieux Fort, as well as its tributaries frequented by salmon
- (b) That part between the inlet to Lake du Vieux Fort (51°29'42" N, 57°51'31" W) and Lake Fournel, as well as its tributaries frequented by salmon
- (c) Lakes du Vieux Fort and Fournel

107 (1) Head Stone, Brook
That part between a straight line joining point 51°11'06" N., 58°35'51" W. to point 51°13'56" N., 58°37'30" W. and its source, as well as its tributaries frequented by salmon

107 (2) Nord-Est, du (Brook)
That part of Brook Nord-Est between its confluence with Fournel Lake and its source, and its tributaries frequented by salmon

	Année Year	Mois Month	Jour Day
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA MODIFICATION / VARIATION COMES INTO FORCE ON THIS DATE:	2019	08	01
DATE DE FIN DE LA MODIFICATION / VARIATION REMAINS IN FORCE UNTIL : La directrice par intérim de la Gestion de la faune de la Côte-Nord / Acting Director of Gestion de la faune de la Côte-Nord	2020	03	31

Katherine Girardin

2019 07 29